

Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école Saint-Jean-Baptiste

Jun 2021

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- ◆ Établir des attentes claires en ce qui concerne le respect du personnel et des élèves. Valoriser et encourager un discours sans violence et sans insultes.
- ◆ Animation d'activités en classe, par les enseignants afin d'uniformiser et d'affirmer notre position claire contre la violence sous toutes ses formes.
- ◆ Consulter les élèves plus régulièrement.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- ◆ Distribuer un document expliquant le plan de lutte aux parents.
- ◆ Transmettre les règles de conduite et les mesures de sécurité aux parents par le biais de l'agenda de l'élève.
- ◆ Utilisation du billet de communication (suivi de comportement) aux parents par les surveillantes du midi et par les éducatrices en service de garde.
- ◆ Utilisation de l'outil de suivi par les TES.
- ◆ Communication aux parents par écrit ou par téléphone.
- ◆ Rencontres ponctuelles avec les parents à la suite d'événements de violence ou d'intimidation.

Diffusion du code de vie aux élèves, aux parents et aux membres du personnel.

Poursuite des activités reconnaissance, aux deux mois, en faisant une place aux mentions touchant le respect.

Mise en place d'un programme d'ateliers préventifs sur des thèmes prioritaires (communication positive, impact des mots, etc.) et animés par les enseignants.

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

-Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence:

- Ateliers d'habiletés sociales, de gestion de la colère, d'anxiété et d'estime de soi pour des élèves de chaque degré.
- Atelier avec les agents sociocommunautaires pour le 3e cycle.

Mise en place d'un groupe d'élèves médiateurs dans l'école.

Consulter les élèves sur les conséquences à appliquer et sur les activités récompenses.



Rappel auprès du personnel de l'importance de l'intervention à 100%.

Mise en place du système d'émulation uniforme de « lettres du respect » pour encourager et valoriser les comportements positifs.